

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du 10 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de MINIHY-TRÉGUIER proclamés élus par le bureau électoral à la suite des élections municipales du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée, le 28 février deux mil vingt-cinq par Monsieur Christian Le Roi, Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Christian Le Roi, Marie-Yvonne Gallais, Sébastien Lerestif, Christiane Le Lonquer, Michel Guyomard, Gilbert Lacelle, Isabelle Michel, Pierre Connan, Jean-Yves Le Guen

Absent représenté :

- Jacques Mazier a donné procuration à Marie-Yvonne GALLAIS

Excusé :

- Jean-Pierre Le Luherne

Absente :

- Virginie Pinel

Secrétaire de séance : Pierre Connan

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 09 janvier 2025
2. S.D.E.22 proposition de rénovation de commande et changement d'horloge
3. Convention d'objectifs partagés Adapei Nouelles 2025-2027
4. **Finances**
 - 4.1. Admission en non valeurs
 - 4.2. Investissements Ecoles
 - 4.3. Investissements Sport
 - 4.4. Appel à projet 2025 : demande de subvention FIPD vidéo protection.
5. Instauration d'une commission recrutement du personnel
6. **Informations diverses**
 - 6.1. Course cycliste
 - 6.2. Salon de la moto
 - 6.3. Projet résistance
 - 6.4. Rencontre des associations patriotiques
 - 6.5. Vidéo surveillance

6.6. Projet services techniques

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 09 janvier 2025

Monsieur Le Maire interroge l'assemblée afin de savoir si des observations sont à apporter à la rédaction du procès-verbal du 09 janvier et le soumet au vote.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

Approuve le procès-verbal du 09 janvier 2025

2. S.D.E.22 Proposition de rénovation de commande et changement d'horloge

Monsieur Le Maire expose la rencontre avec le S.D.E.22 de l'adjoint aux travaux Jean-Pierre Le Luherne, le 17 décembre 2024, qui ont évoqué le projet d'éclairage public concernant la rénovation de la commande L et le remplacement de l'horloge de la commande P « Langazou/Kergroas » présenté par le SDE pour un montant estimatif de 3 595.00€ TTC. Ces équipements alimentent les candélabres de Convent Floc'h et sont récents, aussi, ce secteur n'est pas prioritaire pour le passage au solaire.

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 le 20 décembre 2019 d'un montant de 2 163.65€, montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8%, en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22 ;

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

Approuve la proposition du SDE22 pour la rénovation de la commande L et le changement d'horloge de la commande P pour un montant reste à charge à la commune de 2163.65€ estimés.

3. Convention d'objectifs partagés Adapei Nouelles 2025-2027

Monsieur Le Maire fait part du souhait de l'association « Adapei Nouelles » de signer avec la collectivité une convention qui permettrait aux personnes en situation de handicap une inclusion dans le milieu dit ordinaire. La commune de Minihy-Tréguier est favorable et sensible à ce projet qui s'appuie sur 5 axes de travail :

- Mise en place de séances de formation ou de sensibilisation pour les élus et les agents de la commune qui le souhaitent
- Reconnaissance des compétences dans l'emploi, en facilitant l'accueil des stagiaires
- Inclusion par le sport et les loisirs, en mettant en relation les associations et les personnes en situation de handicap, en communiquant sur les différents événements...
- Habitat
- Communication et échanges sur les événements pour faciliter la participation

Monsieur Le Maire précise que toutes ces actions sont déjà des pratiques courantes avec la collectivité, mais sans que rien ne soit écrit. Les personnes en situation de handicap participent à la vie locale et associative. Elles font de la marche avec le club, du palet.... Les villes de Lannion et Tréguier ont également signé une convention d'objectifs partagés.

Monsieur Le Maire demande l'approbation du conseil municipal sur les termes de la convention et l'autorisation de la signer.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve la convention et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat.

4. Finances

4.1 Admission en non valeurs

Monsieur Le Maire expose que la trésorerie nous fait savoir qu'un titre de 2007 au nom de Gaz de France n'a pas été honoré, d'un montant de 120.10€. Ce titre est prescrit depuis 2011 et ne pourra donc être recouvrer. Il convient d'inscrire cette somme au compte 6541 « Admission en non valeurs ».

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve l'admission en non valeurs d'un montant de 120.10€

Dit que cette somme sera inscrite au compte 6541 au budget primitif 2025.

4.2 Investissements Ecoles

Monsieur Le Maire rappelle que les investissements pour les écoles de Tréguier sont votés au cas par cas par le conseil municipal pour déterminer la participation de la commune, conformément à la convention signée le 26 juin 2015. La commune de Tréguier propose d'engager les montants indiqués dans le tableau ci-après :

<i>Intitulé</i>	Montant TTC	Montant HT	Montant voté	Maximum suivant clé de répartition de 34.87%
Plats inox	5000.00	4166.66	700.00	1452.91
Le Braz : 5 ordinateurs	6500.00	5 416.66	750.00	1888.79
Le Braz : chaises	1500.00	1 250.00	430.00	435.87
Le Braz : Appui vélos	500.00	416.67	0	145.29
Perrot : rénov. Energ.	243 000.00	202 500.00	0	70611.75
Perrot : MO	30 000.00	25 000.00	8 700.00	8717.50
RV RAT *	2100.00	1 750.00	0	610.22
Le Braz : Peinture de classe	1500.00	1 250.00	435.00	435.87
Le Braz : rempl Alarme	5000.00	4 166.67	1450.00	1452.92
Cantine toiture	55000.00	45 833.33	0	15982.08
Perrot : interv. Chaudière	1095.60	913.00	315.00	318.36
TOTAL	351195.60	292 663.00	12 780.00	102 051.56

- Plats en inox : le montant proposé est trop conséquent en effet, un plat en inox avec couverture coute environ 30€. Une participation forfaitaire de 700.00€ est validée.
- 5 ordinateurs : les élus sont favorables au remplacement de 2 ordinateurs en 2025, et d'appliquer la clé de répartition de 34.87% et arrondi à 750.00€
- Chaises : application de la clé de répartition, montant arrondi à 430.00€
- Appui vélos : Les élus sont favorables à un appui vélos couvert donc défavorable pour cette proposition.
- Ecole Marie Perrot, rénovation énergétique : bloquer une enveloppe de 70 000€ pour des travaux qui ne seront pas réalisés en 2025 n'est pas judicieux. L'étude est à réaliser d'abord et en fonction de celle-ci la commune révisera sa position.
- Marie Perrot, Etude et Maîtrise d'œuvre : avis favorable avec clé de répartition arrondi à 8 700€

- RV RAT : pas de participation
- A. Le Braz peinture de classe : favorable et application de la clé de répartition, montant arrondi à 435.00€
- A. Le Braz remplacement de l'alarme : favorable et application de la clé de répartition, montant arrondi à 1 450€
- Cantine toiture : pas de devis, la commune statuera si production de celui-ci ; De plus les travaux ne seront pas réalisés en 2025
- Marie Perrot, intervention chaudière : favorable avec clé de répartition arrondi à 315.00€

La participation versée se fera sur production de la facture HT, déduite des éventuelles subventions. Si la facture présentée est inférieure au montant prévu, la somme fixe sera revue à la baisse, sachant que la participation maximum allouée se fera sur la clé de répartition.

*** Rapport de Vérification Règlementaire Après Travaux**

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

Approuve la participation de la commune de Minihy-Tréguier aux écoles de Tréguier, des montants ci-dessus indiqués.

Dit que ces sommes seront inscrites au budget primitif 2025 pour un montant de 12 780€.

4.3 Investissements Sports

Monsieur Le Maire donne lecture des propositions d'investissement pour le sport, transmises par la Ville de Tréguier. Il souligne que lors de la réunion de présentation de ces investissements, le 26 février dernier, il a appris que le projet D2X était ajourné faute de financement.

Intitulé	Montant TTC	Montant HT	Montant voté	Maximum suivant clé de répartition de 32.51%
Landreger Etude structure..	5000.00	4166.66	1 350.00	1354.58
Eclairage stade Le Moigne LED (SDE)	11 912.04	11 912.04	3 870.00	3872.60
Eclairage terrain entraînement Le Moigne (SDE)	17 996.15	17 996.15	5 850.00	5850.55
Achat salle du Pays de Tréguier	4000.00	3333.33	1 080.00	1083.66
Pare-Ballons	28408.25	23673.54	7 695.00	7696.27
Ar Vini'Hi témoins fissures	1000.00	833.33	270.00	270.92
Ar Vini'HI Chéneaux	10210.20	8508.50	2 760.00	2766.11
Ar Vini'Hi reprise solins	2000.00	1666.66	540.00	541.83
Landreger – vitrages cassés	1500.00	1250.00	405.00	406.37
Landreger témoins fissures suivi technique	2000.00	1666.66	540.00	541.83
Landreger MOE étude	30000.00	25000.00	8125.00	8127.50
Landreger toiture	240 000.00	200 000.00		65020.00
Landreger Alarme	3000.00	2500.00	810.00	812.75
Réparation autolaveuse	1500.00	1250.00	405.00	406.37
Réhabilitation Ar Vini'Hi	612.46	510.38		165.93
TOTAL	359139.10	304267.25	33 700.00	98 917.27

La participation de la collectivité pour la toiture de la salle Landreger sera reconsidérée dès la réception du devis. De même, la réhabilitation Ar Vini'hi n'est pas prise en compte faute d'explication. Tous les

autres investissements reçoivent un avis favorable avec application de la clé de répartition, arrondis, pour un montant total de 33 700.00€.

La participation versée se fera sur production de la facture HT, déduite des éventuelles subventions. Si la facture présentée est inférieure au montant prévu, la somme fixe sera revue à la baisse, sachant que la participation maximum allouée se fera sur la clé de répartition.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve la participation de la commune de Minihi-Tréguier au sport de Tréguier, des montants ci-dessus indiqués.

Dit que ces sommes seront inscrites au budget primitif 2025

4.4 Appel à projet 2025 Vidéo protection

Monsieur Le Maire expose le choix de la collectivité de s'équiper en caméras de surveillance. Un devis a été établi pour couvrir les abords de la mairie et l'église, la salle des fêtes Eventail et les services techniques. Ce devis comprend 8 caméras, 3 aux abords de la mairie et église, 1 au service technique, et 4 à la salle Eventail. Il précise que les bâtiments religieux sont des cibles d'effraction, car les statues et tableaux sont d'une grande valeur. La déclaration sera faite auprès de la préfecture pour obtenir les autorisations nécessaires.

Le 10 février 2025 un appel à projet « Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance » FIPD, permet aux collectivités qui s'équipent de caméras de pouvoir prétendre à une subvention. Ce dossier doit être déposé pour le 14 mars prochain.

Le plan de financement suivant est proposé :

- Montant HT des équipements :..... 13 146.20€
- Autofinancement :..... 2 630.00€
- Subvention FIPD :.....10 516.20€

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve le plan de financement ci-dessus exposé

Autorise Monsieur Le Maire à obtenir les autorisations nécessaires auprès de la préfecture et à présenter une demande de subvention « appel à projet 2025 FIPD »

5 Instauration d'une commission recrutement du personnel

Monsieur le Maire rappelle que les commissions communales ont été instaurées le 22 septembre 2022. La nécessité d'une commission de recrutement à ce moment n'était pas d'actualité. En revanche, les mouvements de personnel sont de plus en plus nombreux, aussi cette commission doit être créée. Monsieur Le Maire propose :

Titulaires :

- Monsieur Le Maire
- Marie-Yvonne GALLAIS
- Jean-Yves LE GUEN
- Michel GUYOMARD
- Christiane LE LONQUER

Suppléants :

- Jean-Pierre LE LUHERNE

- Sébastien LERESTIF
- Pierre CONNAN

6 Informations diverses

- 6.1 Course cycliste : le 30 mars 2025 « La Flèche Minihiyenne » les départs et arrivées seront à la salle Eventail, premier départ à 13 heures 30 et second à 15 heures. Une réunion pour les bénévoles est organisée le mardi 25 mars à 18 heures en mairie.
- 6.2 Salon de la moto : 7, 8, 9 juin 2025 organisé par le Joe Bar Team 22. Des véhicules seront exposés, des motos, des voitures de sport ... des balades seront proposées et des baptêmes.
- 6.3 Projet RésistanceS : Cette association a été créée à Plouguiel, elle a pour vocation de mettre en valeur le territoire à l'occasion du 80^{ème} anniversaire de la libération. Sur Minihiy-Tréguier des conférences seront données dont une sur le réseau Shelburn, ainsi que des pièces de théâtre tirées du livre de Louis Pichouron, natif de Minihiy-Tréguier et ayant participé activement à la résistance. Une rencontre intergénérationnelle est également prévue, permettant aux scolaires d'échanger avec des personnes ayant vécu l'occupation. Le programme va bientôt sortir.
- 6.4 Rencontre des associations patriotiques : Monsieur Le Maire explique avoir reçu les associations patriotiques le 25 février 2025, afin de leur exposer le projet de déplacement du Monument aux Morts 14/18. Cette rencontre a été très constructive et les associations ont accueilli ce déplacement très favorablement, soucieuses comme la municipalité de rendre un hommage lors des cérémonies commémoratives, dans les meilleures conditions. Elles seront associées à l'aménagement. L'Architecte des Bâtiments de France a donné son accord. Seuls, le Président de la FNACA a adressé un courrier pour manifester sa désapprobation au motif que l'endroit est isolé. Or, cet emplacement est situé à 100 mètres et sera un endroit de passages, puisque le lotissement par le biais d'une voie douce, permettra de rejoindre les bords du Jaudy en passant par là à pied. IL sera malgré très paisible, loin du bruit propice au recueillement. Monsieur Le Maire va inviter Le Président à une rencontre sur place. Un riverain s'est aussi manifesté, mais sans véritables arguments.
- 6.5 vidéo surveillance : sujet évoqué au point 4.4
- 6.6 Projet services techniques : Monsieur Le Maire rappelle que les services techniques sont sur 2 sites, ce qui ne favorise pas un rangement méticuleux et l'on constate une dispersion du matériel. Afin de regrouper les deux sites, un certificat d'urbanisme a été déposé route de Traou-Martin afin de savoir si la construction d'un bâtiment est envisageable. Le service urbanisme de LTC a rendu un avis favorable à la construction d'un nouveau bâtiment sur la parcelle.
- Cérémonie du 19 mars 2025 : devant la mairie à 9 heures avec dépôt de gerbe.
- Chasse à l'œuf : le 20 avril 2025 au petit bois de Kermartin, les inscriptions sont obligatoires en mairie
- Concert ARESYMT : dimanche 04 mai réservations obligatoires auprès du 06 87 79 25 72

- Assemblée générale de l'ARESYM : le 14 mars à 18 heures 30
- Brocante ARESYM : le 1^{er} juin 2025
- Repas jambon à l'os de l'ARESYM : le 06 juillet
- Travaux sans autorisation : Monsieur Le Maire souhaite faire part de nombreuses constatations faites de travaux sans autorisation sur la commune. Les administrés doivent se soumettre à la réglementation régie par le PLU de la commune. Avant d'entreprendre des travaux, il faut impérativement se renseigner en mairie, car nombres d'entres eux ne peuvent être régularisés par la suite, car interdits au PLU.

L'ordre du jour étant épuisé la réunion s'est levée à 22 heures.